

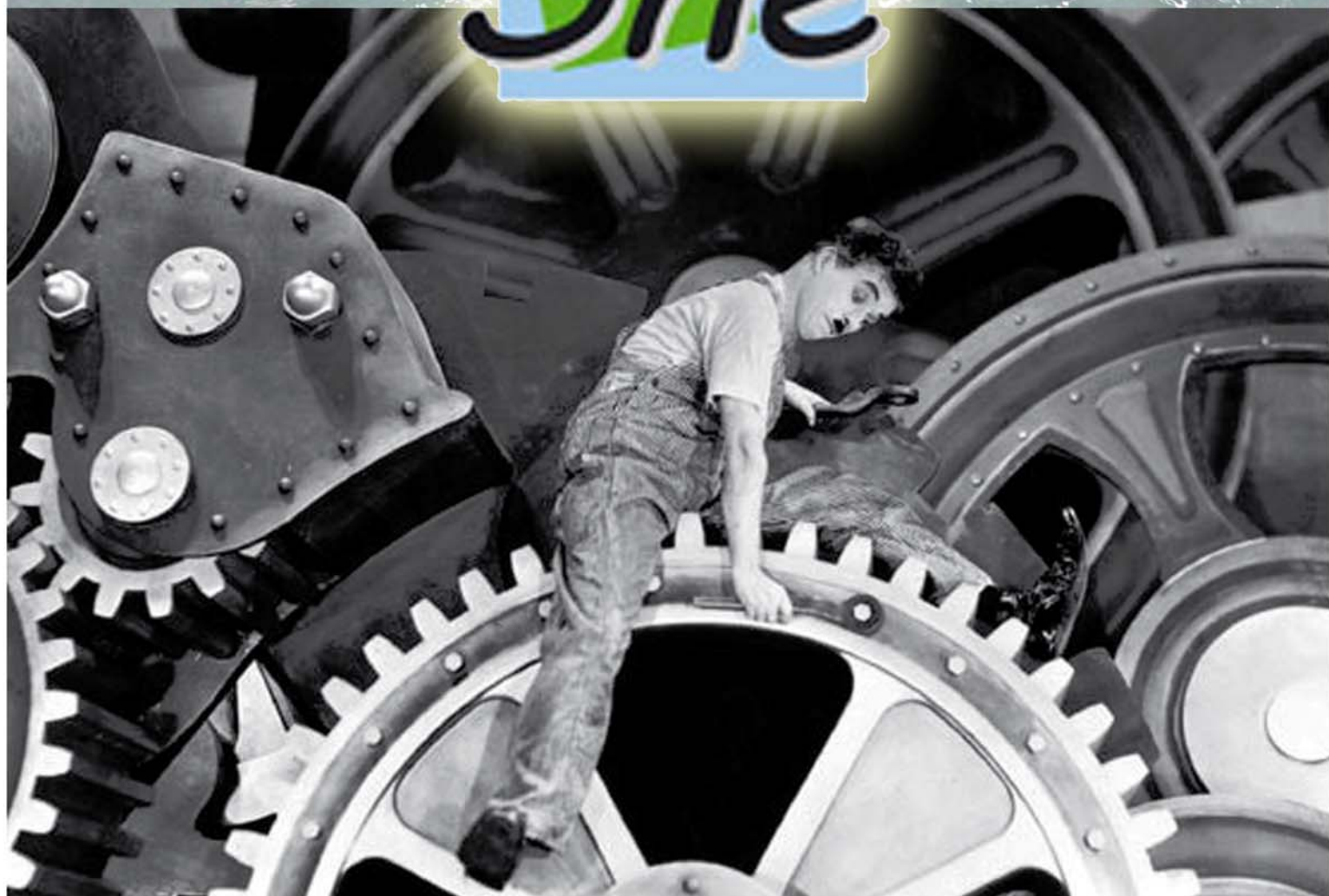
Si
SNE
ous
parlions



N° 9
Novembre 2010

**Travailler mieux
pour vivre mieux**

VOTEZ



édito

Bientôt les **élections** de vos représentants au comité d'entreprise ainsi que de vos délégués du personnel. En dehors de la nouveauté des 2 collègues et du vote électronique, le fait marquant de ces élections est la durée du futur **mandat qui passe de 2 à 3 ans**. On pouvait craindre une **difficulté à mobiliser** pour un engagement plus long mais en fait la **situation est plutôt favorable à une envie d'agir** et nous avons même constaté un regain de motivation.

Ah bon ! Favorable la situation ? Et bien... plutôt oui, tant dans notre société française qu'à l'ADEME. En effet, dans les hautes sphères des pouvoirs politiques et économiques, on nous explique que même si on n'a jamais été aussi riches (le PIB n'a pas décliné récemment aux dernières nouvelles) il faut résolument **se serrer la ceinture** ! Pas besoin d'être très instruit pour y voir une sacrée contradiction... À l'ADEME, on nous explique que s'il y a de plus en plus de stress, de souffrance au travail, de conflits ce n'est pas tant du fait d'une **surcharge** et d'un **rythme de travail peu raisonnables** mais plutôt du fait d'un déficit d'organisation, d'un manque d'efficacité personnelle voire de problèmes psychologiques individuels nuisant à la performance... C'est à croire que l'on n'a pas remarqué la dégradation du ratio moyens humains / missions à assurer !

Et bien oui ! Ces raisonnements, surprenants de prime abord, cachent mal de par leur caractère péremptoire et autoritaire des **logiques peu avouables**. Côté gouvernement, l'heure est plus que jamais au service d'intérêts pour le moins oligarchiques bien éloignés du bien commun par une politique renforçant des mécanismes économiques et financiers pourtant gravement impliqués dans les crises à répétition que nous subissons (voir par exemple la casse organisée de la retraite par répartition pour dérouler le tapis rouge à la capitalisation). Côté ADEME, c'est d'**impuissance** que notre direction n'ose convenir à son propre endroit, impuissance à défendre une certaine **qualité du travail** faite de réflexion collégiale, d'ambition ancrée dans les moyens et long termes, d'investissement dans les hommes et les femmes qui s'y activent, de prise directe avec les partenaires et le terrain... impuissance rimant avec **soumission aux volontés d'en haut**. Mais n'aurait-on pas mauvaise grâce à en blâmer nos dirigeants tant ceci est l'évidente signature de nos **systèmes hiérarchisés fonctionnant quasiment à sens unique ... du haut vers le bas** ?

Alors oui, il y a comme une « **insurrection des consciences** »¹, et l'on voit un peu partout s'avancer des volontés de contribuer à sortir de cela. Après tout, d'où pourrait bien venir un changement de cap si ce n'est de ceux qui n'ont pas (ou peu) d'intérêt à voir la situation perdurer ? Vous ne les trouverez pas dans les arcanes des pouvoirs en place, pas plus que dans les hiérarchies fermées comme il se doit aux « insoumis ». C'est de **contre-pouvoirs réels** que manquent cruellement nos systèmes et l'épisode de la **réforme des retraites**, désapprouvée par une majorité de français, démasquée dans ses véritables motifs, conspuée par des foules innombrables défilant à 8 reprises depuis la rentrée et malgré tout **imposée** est là pour nous révéler la triste réalité de ce constat.

À quelque chose de malheur est bon, paraît-il. Si les déconvenues actuelles servent à renforcer la **capacité de chacun à utiliser son libre arbitre**, à s'exprimer individuellement voire à s'associer à d'autres pour le faire et **agir collectivement**, chez nous ou ailleurs, alors on est en route...

Bonne lecture de ce SiNousEn n°9

¹ Comme dirait Pierre Rabhi, agriculteur, homme politique, écrivain et penseur français d'origine algérienne. Voir son [blog](#).

sommaire

à l'ADEME

- 3 Bilan du mandat qui s'achève
- 4 Les perspectives budgétaires 2011 sont alarmantes.
- 4 Risques psychosociaux.
- 5 C.H.S.C.T.
- 5 Pourquoi êtes-vous syndiqués ?

au-delà de l'ADEME

- 6 Réforme des retraites
- 7 Libres propos d'adémiens
- 8 Les comités d'entreprises ont depuis leur création un rôle à jouer en matière de gestion et de marche de l'entreprise.
- 8 Grenelle de l'environnement
- 9 Répartition des richesses
- 10 Réduire le gaspillage alimentaire plutôt que produire plus.
- 10 ATTAC va mieux
- 10 Fiches de lecture



BILAN DU MANDAT QUI S'ACHÈVE

Le mandat de 2 ans qui s'achève a vu le travail syndical croître très fortement sur tous les sujets pour le SNE-FSU. Ce fut tout particulièrement le cas pour notre équipe en CE qui a dû assurer au pied levé la continuité du secrétariat ainsi que celui du bureau de conserve avec la CGT (voir encadré). De même, pour les délégués du personnel qui, au-delà de la préparation et de la participation aux réunions mensuelles, ont été sollicités à tour de rôle pour défendre des collègues soumis à des sanctions. La nécessité d'une forte implication a été compensée par un travail enthousiasmant et un bilan positif.

L'achèvement du rattrapage salarial 2006-2009 a permis de boucler un dossier ancien

561 salariés ont pu bénéficier en moyenne de **9,6 points d'indice**. Le SNE a été un des principaux promoteurs de cet exercice qui aurait pu se conclure de façon totalement satisfaisante si une des catégories (salariés en échelle D inférieur à bac+2) n'en avait pas été honteusement exclue, malgré notre vive opposition. Ces agents et plus globalement ceux des **métiers du secrétariat et de l'assistance** connaissent depuis de nombreuses années avec l'évolution des outils bureautiques et informatiques une modification de leur environnement de travail et des tâches à assurer ainsi qu'un accroissement substantiel d'agents à « assister », toutes choses dont nous avons pu prendre la mesure depuis l'enquête menée conjointement avec la CGT et FO en 2007. Il convient de continuer la réflexion et l'action avec nos collègues dans ces métiers.

En revanche, ces dernières années, le SNE n'a signé aucun accord salarial.

Durant les négociations annuelles sur les salaires nous aurons passé notre temps à proposer une autre **répartition plus équitable des augmentations**. Les mesures générales ne permettent pas, et ce depuis des années, de maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Seule l'inclusion illégitime de la promotion à l'ancienneté permet à la direction de prétendre qu'il se maintient. Ce n'est clairement pas sa vocation ou alors il faut insinuer qu'un salarié n'a pas à espérer une hausse de son niveau de vie avec l'âge en dehors des promotions au mérite !

Salaires et inégalités : lire notre [flash info du 20 septembre 2010](#).

Notre bilan des derniers exercices de promotion individuelle fait ressortir une réelle insatisfaction sur la mise en œuvre de l'accord **égalité professionnelle** à l'ADEME. Pour nous, il ressort en 2009 que les femmes, les régionaux et les représentants du personnel ont été moins promus. Mais la direction campe sur ces positions : tout est normal !

L'explosion de la souffrance au travail, stress, risques psycho sociaux

L'émergence de ce fléau n'est pas nouvelle. Le secrétaire du CE écrivait déjà en 1999 au président de l'époque une lettre sous forme d'alerte suite à des conflits au sein d'unités de gestion dans un « contexte d'urgence érigée en routine, de surcroît de travail ... de précipitation ». Aujourd'hui, comment ne pas lier cette évolution à la multiplication par 4 du budget à gérer, la gestion et les nouvelles procédures des nouveaux fonds (chaleur, déchets, communication Grenelle, Investissements d'avenir...) à mettre en place et nécessitant aussi bien un travail technique qu'un accompagnement par les métiers « soutien et assistance ». Clairement, **la quantité prévaut sur la qualité**, c'est le règne du court terme, de l'efficacité immédiate aux dépens du moyen et du long terme. L'emprise de la gestion sur nos activités est de plus en plus grande aux dépens de l'expertise notamment technique et même de l'encadrement des équipes.

Le travail des instances a lui-même été perturbé par la charge de travail des représentants du personnel.

Le SNE a plusieurs fois dénoncé, le **rythme de travail incompatible avec la qualité attendue** dans un établissement

public comme le nôtre. Si c'est vrai pour l'activité quotidienne de la plupart d'entre nous, ce fut aussi le cas pour les négociateurs. Ceux du SNE ont trop souvent regretté la multiplication, la précipitation et la nécessité de conclure en toute hâte, les différents accords d'entreprise. Ils laissent un arrière goût d'inachevé. Ils laissent l'impression d'un travail bâclé sur la fin. Cela n'a pas empêché le SNE d'y participer pleinement et d'y proposer des contributions (accord égalité professionnelle, accord sur le stress au travail et les risques psychosociaux).

Le SNE pointe de longue date, comme cause principale, l'**inadéquation des moyens humains avec les missions confiées**. Comment en sortir ?

1. Il semble clair que la **capacité du président à obtenir les postes manquants** est limitée.
2. La **prise en charge par les agents du surcroît de travail**, outre qu'elle génère du stress à profusion, atteint rapidement ses limites : un surrégime « fatigue vite le moteur » et l'effort fait en 2009 ne nous a guère valu plus que l'estime de la Direction. ●●●

Bureau du CE :

les élus du SNE (et de la CGT) ont assuré !

Avec un seul représentant sur les 5 membres du bureau au début du mandat qui s'achève, le SNE se retrouvait en position d'observateur. En juillet 2009, les 4 membres CFDT du bureau démissionnant, le seul représentant minoritaire restant (du SNE) a assuré la continuité de l'instance. Un bureau fut constitué en co-gestion avec la CGT. Ces deux syndicats, avec le soutien de FO, ont démontré, si cela était nécessaire, leur attachement aux 2 rôles fondamentaux du CE : vie politique et économique de l'entreprise et activités sociales et culturelles.

Les membres du bureau ont, en tant qu'élus, fait des choix aux réunions du CE cohérents avec leurs familles syndicales respectives (ils n'ont pas forcément sur tous les dossiers « voté comme un seul homme »). Mais en permanence ils ont montré leur capacité à assurer en équipe la transition dans l'urgence, à suivre les dossiers et gérer le personnel du CE, à être à l'écoute et au service des salariés de manière réactive entre eux, les permanentes et les commissions, à maintenir la coordination avec la direction pour la préparation des réunions, et à être force de proposition, le tout avec des moyens humains réduits à 4 élus.

Cette équipe a permis de finaliser l'exercice de rattrapage des salaires pour les permanentes (« oublié » par nos prédécesseurs), ainsi que de résoudre des aspects de gestion du personnel basiques comme l'inscription à la médecine du travail pour une permanente (embauchée depuis plus d'un an), ce qui est la moindre des choses pour des « employeurs » syndicalistes. Le projet de refonte du site Internet du CE qui avait démarré avant la démission des élus CFDT a par ailleurs été achevé en lien avec eux.

Le bureau a déjà fait des propositions aux élus en matière de communication (bulletin, livret d'accueil). Elle laissera à la prochaine équipe, outre l'ensemble des informations nécessaires à la bonne marche du bureau, quelques pistes de points à améliorer en matière de fonctionnement, points qu'elle n'a pas pu mettre en œuvre par faute de temps dans ce demi-mandat.

••• Que reste-t-il comme solution ? La **priorisation des missions** offre une porte de sortie honorable (elle a d'ailleurs été solennellement initiée par le président) sous réserve qu'elle aboutisse dans un délai raisonnable à l'abandon effectif de certaines missions en accord avec les tutelles. Sur ce dernier point, le président nous a fait part, en comité d'entreprise, de sa détermination sans faille à aller jusqu'au bout. Mais, l'exercice traîne malheureusement en longueur... et la baisse de la charge de travail ne pointe pas son nez à l'horizon...

En comité d'entreprise comme en négociation sur le sujet, le SNE a insisté fortement pour que la **charge de travail** fasse l'objet d'un diagnostic et d'une **régulation effective** à l'ADEME, comme le préconise l'**ANACT**². Reste à convaincre la direction...

Accord d'entreprise en faveur de l'emploi des salariés de 55 ans et plus

Même si à chaque fois on obtient quelques avancées, le SNE a considéré qu'à une période où le gouvernement veut maintenir plus longtemps les salariés en activité, la question de la qualité des conditions de travail se pose en priorité et indépendamment des conditions financières. À l'ADEME, il faudra privilégier l'un ou l'autre, c'est ce qui est resté de notre proposition, pas les deux. Dommage ! Les logiques et les enjeux étaient différents, mais le temps de la discussion étant écoulé, il fallait passer à autre chose.

Pour plus de détail lire notre [flash info SNE du 26 janvier 2010](#).

Suivi des réorganisations

À peine avions-nous digéré les dégâts de la dernière organisation illisible, que le président en a présenté une nouvelle. Bientôt, nous passerons plus de temps à chercher qui fait quoi dans quelle équipe qu'à répondre aux attentes et besoins de nos partenaires.

Certes le SNE-FSU a pris acte de la meilleure lisibilité du nouvel organigramme, de la prise en compte de certaines de nos demandes sur celui-ci et de la lisibilité de thèmes oubliés mais les **conséquences pour le personnel** sont restées le parent pauvre du projet notamment en terme de moyens humains.

Agents mis à disposition

Le SNE est intervenu pour faire reconnaître leur droit aux collègues mis à disposition (MAD) par notre ministère de tutelle, car ces droits leur étaient refusés dans la convention signée entre le MEEDDM et l'ADEME. Il a fallu pour cela présenter des arguments sous forme d'arrêts de la Cour de cassation ! **Ils peuvent dorénavant bénéficier des aides du CE**. Les recettes du CE seront par ailleurs augmentées en prenant en compte l'ensemble des salaires des salariés mis à disposition.

Nous avons également évoqué leur droit à l'occasion des discussions sur le protocole électoral.

Pourtant ces salariés mis à disposition de l'ADEME, en général par d'autres ministères, sont des salariés à plein temps qui consacrent toute leur énergie aux succès des missions de l'ADEME. Il faudrait que la direction ait un peu plus de considération à leur égard. On voit clairement dans cet exemple le rôle essentiel joué par les organisations syndicales.

Perspectives à court et moyen terme

Beaucoup de choses restent à faire comme conclure la **négociation GPEC** (gestion prévisionnelle des emplois et des carrières) dont on découvre parfois que certains chapitres disparaissent de la négociation.

Le suivi de l'**accord prévoyance santé** et des prestations gérées par Mornay Mutuelle montre qu'une remise à plat sera

nécessaire prochainement mais sans oublier que la principale dérive provient des remboursements des prestations médicales et pharmaceutiques.

Le thème du **télétravail** est lui sans cesse reporté alors qu'il se met en place insidieusement sans aucun cadre.

Pour les mois à venir toutefois, notre priorité demeure la même : obtenir des avancées sur la **prise en compte effective du stress et de la souffrance au travail**.

Enfin depuis 2 ans, le SNE a fait un effort important d'information rapide sur l'actualité de l'agence, aussi bien concernant les missions, que les moyens budgétaires et humains ou la négociation d'accords d'entreprise. Espérons que nos flashs-info vous auront satisfaits.

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 2011 SONT ALARMANTES

Le budget 2011 devrait être **en baisse notable** par rapport à 2010. Dès à présent, **les financements de la recherche** devraient baisser de 30 %. On constate d'ailleurs pour la fin d'année 2010 de fortes tensions budgétaires.

Une partie des crédits recherche nous étaient allouée par l'**Agence nationale de la recherche (ANR)** et il est probable que ces crédits cessent fin 2011.

Enfin que penser des **Investissements d'avenir** ? N'est-ce pas une manière de financer de gros projets à des grosses entreprises en délaissant le secteur des PME pourtant particulièrement actives dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Les aides seront distribuées à hauteur de 33 % sous forme de subventions et 26 % sous forme de prises de participation ou d'avances remboursables³, et même si le commissaire général aux investissements d'avenir s'en défend, il est à craindre que les PME ne soient là que pour la figuration, comme on a pu le voir dans certains pôles de compétitivité⁴. Si on ajoute que les décisions relatives aux investissements d'avenir ne relèvent plus du Conseil d'administration de l'ADEME, mais du Commissariat général aux investissements d'avenir, il y a là clairement une perte de contrôle des instances régulières de l'Agence sur l'affectation de ses moyens budgétaires. Et vous verrez que l'on va dire encore que le budget de l'ADEME est en augmentation...

Pour couronner le tout, **les budgets de déplacements** des agents subissent une baisse notable. À quoi cela sert-il en effet d'aller porter la bonne parole, puisque nos moyens d'action se réduisent... Au moins là, y a-t-il une vraie cohérence !

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Aujourd'hui, plus personne ne nie l'impact des risques psychosociaux au travail. L'ADEME, sous la pression du CHSCT et des organisations syndicales a fini par engager une enquête sur la situation. Un certain nombre de points ont été soulevés et en particulier l'importance de la charge de travail dans le mal être au travail désigné par 33 % des salariés comme un des éléments les plus impactants (enquête Préventis 2010).

Le SNE a participé aux réunions du CHSCT pour donner une impulsion au sein de l'ADEME et protéger la santé des salariés.

Les études de l'ANACT et les observations de terrain de la médecine du travail mettent aussi ce facteur en avant. Comment se fait-il que, à l'ADEME, la direction veuille bien négocier sur

² Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

³ Les profils des nouveaux recrutés pour gérer les investissements d'avenir devraient changer au profit d'experts de la finance et pourquoi pas de « traders » ! Accepteront-ils les grilles de salaires de l'ADEME ?

⁴ Voir l'Usine Nouvelle du 7 octobre 2010

la plupart des points mis en avant sauf celui de la charge de travail ? Au prétexte que cette donnée n'est pas factuelle ? Alors rendons « factuel » ce « sentiment » de charge de travail trop lourde d'un grand nombre de salariés. Est-elle due à une mauvaise organisation du travail ? À un zapping dans les missions ? À un problème de perte de sens ?

Ne pas oublier que les Français, contrairement à d'autres pays européens, ont un souhait d'épanouissement dans leur travail, et ont pour cela besoin de donner un sens à ce qu'ils font. Attention de ne pas les décourager. Le sens et l'investissement personnel sont souvent mis en avant par la direction de l'ADEME comme un atout important. À l'ADEME, ce n'est pas l'outil de travail qui a de l'importance mais les salariés et leur investissement. Ce ne sont pas des machines. Il ne faudrait pas en abuser.

La négociation sur les risques psychosociaux doit prendre en compte tous les aspects de ce problème. C'est une question de respect des personnels, de reconnaissance de leurs difficultés. Les nier, c'est du mépris.



C.H.S.C.T.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure ainsi qu'à l'amélioration de ses conditions de travail.

Au cours du dernier mandat, le SNE a été particulièrement actif en son sein avec notamment la tâche de secrétaire assumée par une de ses élus.

Il faut souligner que l'équipe de 8 adémiens est très soudée.

Cette « mandature » a été marquée par la création de **3 groupes de travail** à la demande des élus CHSCT : risques psychosociaux, sites et sols pollués et risques routiers. Ces groupes ont œuvré en plus des réunions classiques et sont ouverts à d'autres personnes : médecins du travail pour les risques psychosociaux, ADEME exemplaire, membre des moyens généraux pour le groupe risques routiers...

Groupe risques psychosociaux : À la suite de l'enquête de 2008, relance d'une seconde enquête « stress au travail » en avril 2010 avec un taux de réponse record (790 réponses) et des résultats inquiétants. Ces résultats ont amené les membres du CHSCT à transmettre une lettre d'alerte au Président de l'ADEME et à la Présidente du CHSCT. Dans les actions concrètes décidées par le groupe, on peut citer la mise en place d'une cellule d'écoute, des formations de sensibilisation au problème du stress.

Groupe risques routiers : mise en place systématique d'un arbre des causes dès qu'un accident avec arrêt de travail a lieu, dans le but de proposer des préconisations afin qu'un accident semblable ne se reproduise pas. Améliorer les équipements des véhicules et faciliter les déplacements en mission des agents.

Autres actions : suivi de la pandémie « grippe H1N1 », visites du CHSCT à Angers, en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique et en Bourgogne, suivi de tous les aménagements des DR ou des centres, avec des avis insistants de l'instance contre des projets d'« openspace » et communication du CHSCT vers le personnel (création du bulletin d'info).

POURQUOI ÊTES-VOUS SYNDIQUÉS ?

Nous avons posé cette année, comme nous l'avons fait en 2006 (voir le *SiNousEn* n°3 d'octobre 2006) cette question à des adhérents et sympathisants du SNE.

Voici leurs réponses :

- « Défendre ses collègues, son outil de travail, ses conditions de travail, c'était la suite logique après 15 ans d'Agence et sans doute un retour à des valeurs d'éthique, de partage, de justice, d'engagement (dans le sens du « mouvement ») également, se bouger et ne plus être seulement « spectateur » »
- « *M'engager dans un syndicat, c'est m'engager d'un point de vue politique alors que je n'ai pas forcément l'occasion de le faire, en tout cas pas aussi directement, en dehors de l'Agence. M'engager au SNE, c'est justement m'engager dans un syndicat qui sait regarder au-delà de l'Agence, qui inscrit ses actions, ses revendications dans le champs le plus large du développement durable.* »
- « C'est bien de voir au-delà de la représentation classique du personnel, de tourner son regard vers le rôle des tutelles, sur le monde. Sur le travail que nous effectuons, nous avons des avis à donner et nous en aurons sans doute de plus en plus. Quand on commence à nous faire travailler avec des valeurs qu'on ne partage plus, c'est bien que le syndicat puisse réagir. »
- « *Je me syndique pour être dans le contrepoids. Même si je ne suis pas personnellement à plaindre, je n'ai pas à regarder bien loin pour voir qu'il y a à faire... Les « y'a qu'à - fo qu'on » y'a ka les mettre au travail.* »
- « Ce qui me paraît important c'est de suivre la vie de l'entreprise, de comprendre son fonctionnement. J'ai choisi le SNE pour son état d'esprit, pour le mot environnement dans l'intitulé, pour l'affiliation à la FSU. »
- « *Ce qui est prépondérant c'est la qualité des personnes qui sont dans le SNE. On peut dire ses idées au SNE. Pas trop de recherche de valorisation personnelle, de prise de pouvoir. Ce qui est important pour moi, c'est la défense des personnes. Ce qui fait que les gens votent pour nous c'est aussi qu'on les a défendu, on a été présents.* »
- « J'ai adhéré parce qu'il y avait « environnement » dans le nom. J'ai envie de travailler sur la valorisation des équipes et pour un management qui mette moins en avant l'individu, la compétition. »
- « ... *par anticapitalisme primaire !* »
- « Pour contribuer à un « collectif des agents de base », en faire une entité vivante, qui écoute, apprend, imagine, propose, convainc, s'ouvre, discute, recherche l'intérêt collectif, s'engage, se bat, se réjouit, fait le point, communique ... qui ait une voix et se fasse entendre sur tout ce qui concerne l'ADEME, bref un vrai contre-pouvoir clairvoyant, pertinent et efficace. »
- « *Je suis retraitée depuis plus de deux ans et toujours syndiquée et militante. Pourquoi ? Pour apporter mon expérience aux nouveaux, décharger, quand c'est possible, ceux qui bataillent sur le terrain avec une charge de travail de plus en plus prégnante, défendre le droit à une retraite décente pour tous et en particulier pour les femmes, car ce sont les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites au moins dans un régime où le président de la république ne se considère pas de droit divin. Et surtout parce que ce sont les adhérents qui font la force d'une organisation syndicale et lui donnent toute légitimité pour défendre les droits des travailleurs surtout dans une période où ils sont attaqués de toute part et où l'on voudrait nous faire croire que la classe laborieuse bénéficie de privilèges exorbitants.* »

RÉFORME DES RETRAITES

Cent ans déjà ! C'est le 5 avril 1910 qu'une loi instaure le premier système général de retraites obligatoires pour l'ensemble des ouvriers et paysans. Ce système prévoit une cotisation obligatoire pour les salariés, les employeurs doivent cotiser à hauteur des cotisations ouvrières et l'état est engagé à verser le complément. La retraite apparaît comme un droit social nouveau, une conquête sociale en reconnaissance d'une vie de travail. Pourquoi aujourd'hui aspire-t-on à partir à la retraite à 60 ans ?

Les tensions, le stress, la surcharge de travail font que les conditions de vie au travail se détériorent et que les salariés ont de plus en plus de mal à se réaliser dans leur métier; la retraite devient alors une période de libération sociale qui permet de se projeter pour un apport librement choisi à la société.

Et c'est de cela que veut nous priver le gouvernement avec sa réforme. Cette réforme au pas de charge empêche les gens de se projeter. Une véritable négociation aurait permis de déterminer le temps de l'activité professionnelle et le temps de l'après activité professionnelle.

Cette réforme est devenue le catalyseur de nombre de problèmes: celui de la durée de l'activité professionnelle, mais aussi celui de sa qualité, le problème de l'emploi, des débuts de carrière tardifs, des fins de carrière précoces. Le gouvernement estime que c'est parce que l'âge de la retraite approche que les salariés veulent partir ; en reculant l'âge de départ, il pense en même temps reculer l'envie de partir !!!!.

Que signifie passer l'âge légal de départ de 60 à 62 ans alors que l'âge moyen auquel les salariés font actuellement valoir leur droit à la retraite est à 61,7 ans.

En reculant l'âge légal de départ à la retraite, on accroît la période de précarité entre la cessation d'activité de fait et cet âge légal.

Si on ne trouve pas d'emploi avant 28 ans et si on ne trouve plus d'emploi après 57 ans, personne ne pourra prendre sa retraite à taux plein avant 67 ans. Cette réforme va contraindre bon nombre de salariés à liquider leur retraite avec une décote importante ce qui va contribuer à une précarisation de cette frange de la société.

Que vont devenir tous ceux qui ne seront plus en mesure de travailler après 55 ans pour cause de maladie, ou de handicap, ou tout simplement d'usure au travail ? Et les femmes dans cette histoire ? Elles sont encore une fois les oubliées. Pourquoi faire un cas particulier des femmes, tout le monde sait bien qu'aujourd'hui toutes les femmes travaillent comme le dit Monsieur FILLON !!!!!

Est-il possible qu'un premier ministre connaisse aussi mal la situation de la moitié de la population française ?

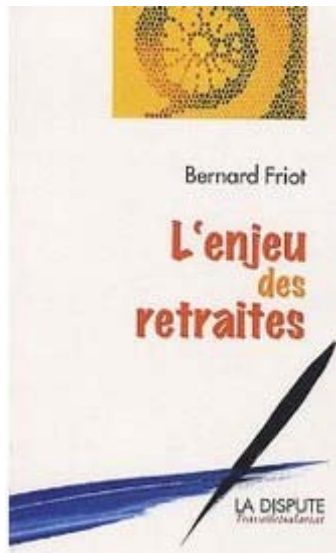
Les femmes sont toujours moins payées que les hommes à situation professionnelle équivalente.

Les femmes sont encore les plus nombreuses à prendre un congé parental et ce n'est pas le fait que la CAF cotise pour elle qui va changer quelque chose à l'affaire, car ce seront des trimestres validés et non cotisés diminuant d'autant le montant de la retraite. Les femmes représentent la grande majorité des salariés à temps partiel, et même si elles ont leurs trimestres à 60 ou 62 ans elles toucheront une retraite de misère ayant eu un salaire de misère et c'est comme cela que l'on paupérise toute une partie de la population.

Choix de société

« La retraite par capitalisation (...) repose sur un mythe, selon lequel la Bourse pourrait augmenter plus vite que l'économie réelle et ce de manière durable. Cependant, il n'y a pas de solution miracle en dehors de l'économie réelle permettant d'éviter le prélèvement dans les richesses produites pour financer les pensions. L'unique solution est bien d'affecter une part croissante de la production annuelle aux retraités, à mesure que la population vieillit. C'est possible. Il s'agit d'un choix de société. » [Pierre Eyben](#)

L'enjeu des retraites. Quelques questions introduisant le livre de Bernard Friot :



Pourquoi ne sauve-t-on pas les retraites de la même manière qu'on a sauvé les banques ?

Un problème qui ne serait ni de droite ni de gauche, mais seulement arithmétique ?

De moins en moins de droits dans un pays de plus en plus riche ?

De la capitalisation pour compléter la répartition ?

Pour qui le bonheur et la liberté au travail sont-ils un « problème » ?

Justice pour nos enfants ?

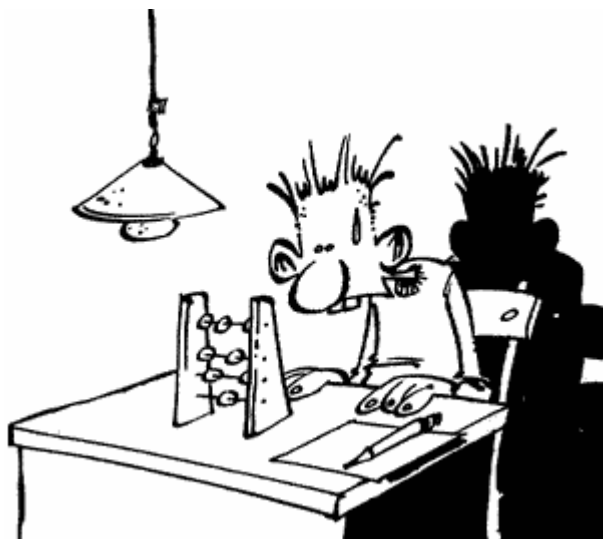
[Introduction](#) avec 6 questions - [Conclusion](#) avec 7 propositions

Un problème d'arithmétique

D'un côté : Sarkozy, Fillon, Woerth, les députés UMP, le MEDEF et pas mal d'éditorialistes qui affirment que, pour des raisons démographiques, il ne sera bientôt plus possible de financer les retraites par répartition. De l'autre côté : des syndicalistes, des ingénieurs, des artisans, des agriculteurs, des commerçants, des ouvriers, des étudiants, des lycéens qui, après calcul, affirment qu'il ne sera pas très difficile de financer les retraites par répartition, même dans 40 ans. Qui a raison ? Qui a tort ? Les calculs sont-ils compliqués ?

Des professeurs de mathématiques ont voulu en avoir le cœur net. Ils ont soumis la question, sous la forme d'un problème d'arithmétique, à un millier d'élèves de classes de 6^{ème}.

Même avec beaucoup de prudence, les calculs sont sans appel : y'aura pas de problème ! Voir les [résultats](#).



Le point de fusion des retraites

«...à beaucoup, le travail est devenu insupportable, du fait même de la soumission de l'économie aux logiques de la finance, promises à l'éternité quand la répartition aura été méthodiquement détruite. L'emprise de la finance a rendu la vie de beaucoup de salariés odieuse. Comme si ça n'était pas suffisant, la capitalisation rampante en fera de même avec celle des pensionnés. La finance renflouée aux frais du public, fauteuse de récession, commanditaire de l'austérité, aussi arrogante que toujours, bonus en bandoulière, attend confiante la chute du pactole des retraites. Est-ce que par hasard ça ne commencerait pas à faire un peu beaucoup ? »

Frédéric Lordon expose dans un [article \(blog du Monde Diplo\)](#) comment après avoir sapé la retraite par répartition et condamné les salariés à se transformer en actionnaires par la capitalisation, l'oligarchie financière s'apprête à piéger les français : « Collectivement opprimés à leur frais comme salariés alors qu'ils essayent tous de défendre individuellement leurs intérêts comme pensionnés ! » Transformé en actionnaire le français ne pourra que soutenir les aides à la finance, aux frais du contribuable, dont il aura à souffrir en tant que salarié ! Ultime rouerie !

La mobilisation contre la réforme des retraites... et plus encore !

Jusqu'à **193 grévistes à l'ADEME**, des millions dans la rue ! C'est du jamais vu, quel bilan !

Même si on ne peut se satisfaire du résultat, cette mobilisation sans précédent restera dans les mémoires et aura des conséquences positives parce que :

- l'intersyndicale est restée soudée et l'heure n'est pas à la résignation ;
- la participation a atteint des records et dans la durée ;
- 70 % des français ont soutenu le mouvement ;
- la contestation a bien été repositionnée sur le véritable choix de société : la répartition des richesses produites ;
- nous savons maintenant que d'autres choix sont possibles ;
- nous savons maintenant que nous y reviendrons (la réforme retenue ne fonctionne que jusqu'en 2013) ;
- plus nombreux (70 % de la population favorable), plus forts, nous pourrions peser sur les décisions ;
- nous sommes préparés à contrer le prochain grand dossier social : le démantèlement / privatisation du système de santé (Sécurité sociale/hôpitaux) que le monde entier nous envie.

Tous ensemble, avec vous, ce sera possible.

Les organisations syndicales décident de poursuivre la mobilisation dans l'unité en faisant du 23 novembre une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation par des actions multiformes.



Libres propos d'Adémiens

(Glanés sur la boîte à lettres : sne@ademe.fr)

(Ici X, qui reverse son salaire des jours de grève à des associations, et demande à être comptabilisé gréviste quand même.)

« Pour cette fois-ci je suis gréviste "traditionnel" parce que cette fois-ci... je veux vraiment être compté dans les grévistes !

Je reste néanmoins intéressé par toute suite que vous auriez donné à la proposition d'une modalité de grève alternative, solidaire et cohérente, dans laquelle on ne rend pas son salaire au gouvernement dont on combat, précisément, la politique...

Grève que j'ai testée avec succès à plusieurs reprises depuis la journée intersyndicale du 29.01.2009, avec des résultats plutôt réjouissants intellectuellement. Parce que, petit détail amusant que je n'ai même pas précisé puisqu'il est évident : si l'on fait don de son salaire d'une journée à une association reconnue d'utilité publique, le don est déductible des impôts !

Non seulement on ne rend pas l'argent de son salaire à l'État, mais en plus on est remboursé de 60 % de son don... par l'État, et on fait a priori quelque chose d'utile et de concret avec son argent, tout en allant quand même manifester avec les copains, collègues et autres gens "normaux"... Pas belle la vie ?

Un camarade (c'est un terme générique, je ne suis pas syndiqué) m'a fait passer un appel à souscription possible à des grévistes œuvrant, en l'occurrence, dans le domaine de l'énergie : l'intersyndicale de la raffinerie de Grandpuits...

Je sais donc à qui faire le chèque de mes demi-journées "solidarité" : voilà qui se rapproche dangereusement du fonds de solidarité de grève que j'appelais de mes vœux. »

« Nous pouvons faire grève et manifester mais nous pouvons aussi faire des propositions de loi auprès de nos députés.

Par exemple, obliger les entreprises qui licencient des "quinquagénaires" à payer leurs cotisations salariales et patronales retraite jusqu'à ce que la personne licenciée retrouve un emploi ou atteigne 60 ans, car il est bien évident que c'est ces personnes là qui n'auront jamais leur 40 ans de cotisations malgré les 30 ans passés dans leurs boîtes !

Par ailleurs, compter un an de validation pour la retraite pour les mères de famille pour chaque enfant soit 9 mois + les 3 premiers mois après la naissance du chérubin.

Permettre aux étudiants de racheter leurs années d'études entre 20 ans et leur premier emploi pour avoir leurs 40 ans de cotisation à 60 ans, etc.

Si ça vous intéresse j'ai encore plein d'idées notamment créer 3 millions d'emploi dans le nettoyage des forêts et l'exploitation du bois, nettoyage des rivières, des lacs, recyclages des PNEUS, création de crèches et de maisons de personnes âgées etc. Le plein emploi est possible il suffit d'une volonté politique.

Le grenelle de l'environnement sans création d'emploi est un leurre ! »

Robert, FONCTIONNAIRE DE 59 ANS (39 ans de service au MEEDDM) et MAD à l'ADEME

« Il m'apparaît de plus en plus que l'ensemble de la classe politique et syndicale est dans une lutte de pouvoir et d'idéologie, et peu ou pas dans le service. Et si je vais un pas plus loin, l'idéologie commune entre la droite et la gauche, c'est de croire (ou faire croire) qu'il faut "avoir" plus pour être bien, pour être heureux. Le moyen pour y arriver peut différer entre la droite et la gauche, mais le postulat de départ est selon moi identique. ... et (selon moi) une grosse erreur !

S'il y a un tel fossé qui se creuse entre les politiques et le peuple, et dans une certaine mesure aussi une telle désaffection des engagements syndicaux, c'est que politiques et syndicats se sont enlisés dans un fonctionnement qui répond de moins en moins aux attentes des gens. Après toutes ces décennies de lutte des classes, il est peut-être temps de passer à autre chose ! En tous cas, c'est ce à quoi j'aspire. Et si je rêve d'un syndicat, c'en serait un qui vive et prône, non pas le "toujours plus" matériel, mais la sobriété, le partage (pas seulement avec les plus riches que nous !), l'humaniste. »

André Kunégel

LES COMITÉS D'ENTREPRISE ONT DEPUIS LEUR CRÉATION UN RÔLE À JOUER EN MATIÈRE DE GESTION ET DE MARCHÉ DE L'ENTREPRISE

Ce sont les fameux accords de Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, qui ont permis l'institution par le Front populaire des délégués du personnel dans les établissements employant plus de 10 salariés. Mais il faudra attendre l'après-guerre pour voir entériner la création des comités d'entreprise.

Le gouvernement de Vichy crée les comités sociaux d'établissement qui ne pouvaient débattre que des questions sociales mais, en aucune façon, les questions économiques. Les employeurs composaient eux-mêmes à leur guise ces comités.

Dès avant la Libération, la résistance travaille à la reconstruction institutionnelle de la France, ainsi le Programme du Conseil National de la Résistance adopté le 15 mars 1944 réclame « la participation des travailleurs à la direction de l'économie ».

Deux textes vont organiser les comités d'entreprise, l'ordonnance du 22 février 1945 et la loi du 16 mai 1946.

L'ordonnance du 22 février 1945

Alexandre Parodi, ministre du travail et de la sécurité sociale, propose un projet de texte le 19 novembre 1944 qui ne prévoyait pour le comité d'entreprise que des attributions économiques essentiellement consultatives. Les syndicats ouvriers, qui s'attendaient à des pouvoirs de gestion, furent déçus par l'avant-projet.

Les débats devant l'Assemblée consultative se déroulent durant deux jours, les 12 et 13 décembre 1944. Suivant les recommandations d'Albert Gazier, secrétaire de la CGT et rapporteur du projet ainsi que d'Ambroise Croizat, secrétaire de la fédération CGT de la métallurgie et président de la commission du Travail, l'avant-projet est modifié par les membres de l'Assemblée en y ajoutant la plupart des attributions économiques et des moyens d'action qui font l'originalité aujourd'hui de l'instance.

Mais le gouvernement provisoire fit machine arrière sur le texte. Il écarta la plupart des modifications apportées par l'Assemblée et revint à son projet initial, retirant même de son propre texte certaines dispositions critiquées par les représentants patronaux. C'est ainsi que l'ordonnance du 22 février 1945 fut accueillie par de vives critiques des syndicats avec notamment le général de Gaulle quittant la salle de l'Assemblée le 2 mars 1945.

La loi du 16 mai 1946

En octobre 1945, les partis de gauche gagnèrent les élections à l'Assemblée constituante et Ambroise Croizat devint ministre du travail.

Le 22 décembre 1945, Albert Gazier déposa une proposition de loi reprenant les modifications adoptées en vain par l'Assemblée consultative provisoire.

Le 20 janvier 1946, le général de Gaulle démissionna de la présidence du gouvernement provisoire et Félix Guoin, socialiste, lui succéda.

Un nouveau projet fut déposé le 15 février 1946 avec les dispositions qui n'avaient pas été retenues par le gouvernement précédent : ramener à 50, et non 100, le nombre de salariés à partir duquel une entreprise aurait un comité d'entreprise, obligation de consulter le CE en matière de gestion et de marche de l'entreprise, communication des documents remis aux actionnaires, assistance d'un expert-comptable, 20 heures de délégation, etc. L'Assemblée vota la loi à l'unanimité le 16 mai 1946.

Les réactions patronales furent très vives mais les dispositions restèrent inchangées et permirent un accroissement rapide du nombre de comités d'entreprise.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour 74 % des Français, le Grenelle de l'environnement est un échec !

Sur le terrain de l'environnement, le gouvernement peut toujours attendre les applaudissements. Les Français jugent sa politique « verte » très sévèrement. Selon un sondage réalisé par Opinion Way pour Terra eco, ils sont même 74 % à considérer que le Grenelle de l'environnement est tout bonnement un échec. Même parmi les sympathisants de droite, seuls 37 % osent saluer cette loi-mastodonte.

Et pour cause : relance autoroutière, report de la taxe carbone et de la taxe « poids lourds », construction de réacteurs nucléaires, inscription de maïs transgéniques au catalogue officiel des semences, homologation de certains insecticides tueurs d'abeilles, inauguration en grande pompe d'incinérateurs, déclaration d'utilité publique octroyée à un projet d'aéroport situé sur une zone humide ainsi qu'à une ligne à très haute tension, autorisation de circulation des camions de 44 tonnes (au lieu de 38 actuellement), 4ème opérateur de téléphonie mobile autorisé à développer un réseau d'antennes relais... la liste des petits renoncements et grands reniements s'allonge quotidiennement !

<http://www.terra-economica.info/Pour-74-des-Francais-le-Grenelle.13162.html>

Grenelle de l'environnement : l'histoire d'un échec

Tel est le titre d'un livre écrit par Stéphen Kerckhove, délégué général d'[Agir pour l'environnement](#), qui dresse un constat amer sur le Grenelle de l'environnement. Au-delà du nucléaire qui avait d'office été interdit de débat, la loi Grenelle 2 s'est attachée à surtout ne pas traduire les objectifs de la première loi dans le corpus législatif... Déjà en plein été, Jean-Louis Borloo présenta un schéma national des infrastructures de transport qui prévoit d'augmenter le réseau autoroutier de 8% (879 km) quand le principe retenu au cours du Grenelle avait été que « le réseau autoroutier **n'augmenterait plus** sauf intérêt local, problème de sécurité ou de congestion ».

En ce qui concerne les **pesticides**, la loi Grenelle 2 a imposé, au détour d'un amendement, une analyse socio-économique afin de vérifier qu'une éventuelle interdiction d'un herbicide, insecticide ou fongicide, fut-il dangereux pour la santé, n'aurait pas d'incidences économiques trop négatives... (pour l'agrobusiness ?).

Pour **l'éolien**, une disposition du Grenelle 2 impose un seuil de 5 éoliennes pour réaliser un parc éolien ! Cela affecterait jusqu'à 80 % des projets actuels dans certains départements. Et la procédure « installations classées pour la protection de l'environnement » à laquelle les parcs éoliens seront désormais soumis ne facilitera pas leur développement.

La loi grenelle 2 institutionnalise l'écologie hors-sol qui consiste à « parler vert » sans pour autant se sentir obligé de traduire dans les faits les grands discours en faveur de l'environnement.

[Grenelle de l'environnement : l'histoire d'un échec !](#) Editions Yves Michel – Octobre 2010 – 10 €.

RÉPARTITION DES RICHESSES

Florilège de chiffres et points de vue

Depuis 1996, le salaire net médian (1 548 euros mensuels) n'a augmenté que de 3,7 % alors que sur la même période, le PIB par habitant a augmenté de 20 %. <http://vuedegauche.canalblog.com/archives/2009/05/16/13749058.html>

Si on appliquait aux entreprises d'aujourd'hui le taux de cotisations sociales de 1988, cela permettrait de dégager près de 20 milliards d'euros de ressources supplémentaires pour la sécurité sociale.

Entre 1988 et 2007, la richesse par habitant a augmenté de 33 %. C'est une statistique de l'INSEE, disponible sur Internet et que chacun pourra vérifier. Pendant la même période, le pouvoir d'achat du salaire net moyen n'a augmenté que de 11,6 %. Les profits distribués aux actionnaires des sociétés non financières sont eux passés de 17,7 milliards d'euros à 76,6 milliards. Une augmentation de 332 % (multiplication par 4).

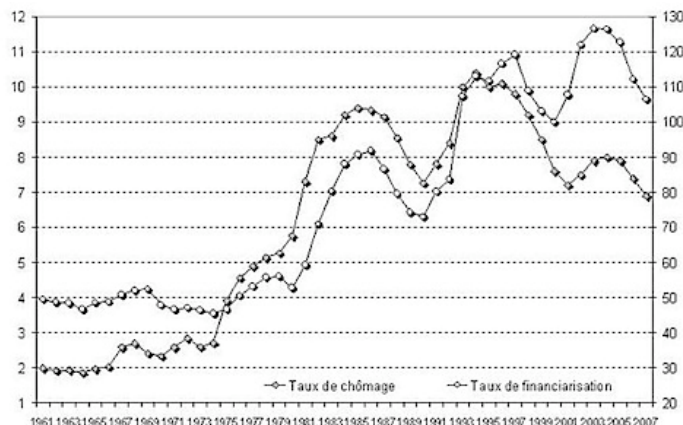
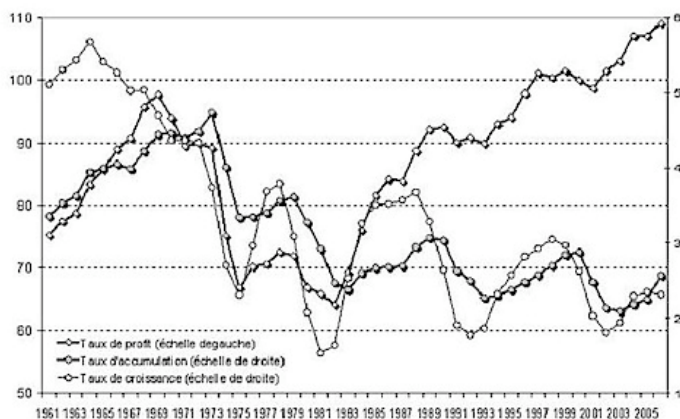
Didier Migaud, le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a montré dans un récent rapport que, au-delà de 400 000 euros de revenus annuels, le taux effectif d'imposition diminue au fur et à mesure que le revenu augmente.

Deux graphiques bien à propos

D'après Michel Husson membre d'ATTAC dans son livre « Un pur capitalisme »

La baisse de la part salariale a conduit à un rétablissement spectaculaire du taux de profit moyen à partir du milieu des années 1980. Mais dans le même temps, le taux d'accumulation a continué à fluctuer à un niveau inférieur à celui d'avant-crise (voir graphique). **Autrement dit, la ponction sur les salaires n'a pas été utilisée pour investir plus.** Le fameux théorème de Schmidt (« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ») n'a pas fonctionné.

Le profit non investi a été principalement distribué sous forme de profits financiers. L'écart entre le taux de profit dégagé par les entreprises et la part de ces profits allant à l'investissement est donc un bon indicateur du taux de financiarisation. On peut alors vérifier que la montée du chômage et la financiarisation vont de pair (voir graphique). Là encore, la raison est simple : **la finance a réussi à capter la majeure partie des gains de productivités au détriment des salaires dont la part a reculé.** (...)



RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE PLUTÔT QUE PRODUIRE PLUS

Aux USA, chaque année, 40 % de l'alimentation disponible est jetée. ¼ de l'eau douce consommée dans le pays est utilisée pour produire ces aliments qui seront jetés ensuite, ainsi que l'équivalent de 300 millions de barils de pétrole par an. En Grande-Bretagne c'est 25 % des aliments. On nous dit beaucoup qu'il faut augmenter la production mondiale de nourriture, et bien moins qu'il faut réduire les gaspillages. Ce n'est pas un hasard, **la réduction des gaspillages ne génère pas autant de profits** que l'augmentation de la production ! Plus les chaînes alimentaires sont longues, plus le gaspillage est fort. De manière générale, l'urbanisation allonge les chaînes alimentaires et les pertes avec. C'est en allant vers des circuits plus directs que ce gaspillage pourra être évité au mieux (d'après le Monde du 12 décembre 2009 in Silence d'octobre 2010).

Nous entendons déjà les promoteurs de la croissance verte et de l'éco-business protester et déclamer "mais la gestion des déchets ça crée des emplois"...

... et surtout d'énormes profits pour les actionnaires des multinationales de l'eau et des déchets.

ATTAC VA MIEUX

L'association pour une taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne a enrayé cette année, le déclin continu de ses adhérents depuis 2006. Ses actions en 2010 se sont déployées selon trois axes :

- la lutte contre la réforme des retraites (sortie de la publication « retraites : l'heure de vérité » avec la fondation Copernic)
- le désarmement des marchés financiers
- la mobilisation pour une autre Europe

Pour 2011, plusieurs actions seront soumises au cours de l'AG prochaine à l'approbation des adhérents : Campagne sur l'union européenne, Paix et désarmement, Agrobusiness – paysans – souveraineté alimentaire, Immigration, le courage d'être utopique !, le combat pour la démocratie en France : une nécessité...

[ATTAC France](http://attac.fr)

**N'hésitez pas à réagir à ce
bulletin par le biais d'un courriel**

à : sne@ademe.fr

**Visitez le site Internet de la
section ADEME du SNE :**

<http://sneademe.objectis.net>

**SNE_{OUS}
parlions ?**

FICHES DE LECTURE

Impact man ou comment sauver la planète sans rendre dingue sa famille ?

de Colin Beavan, Edition Fleuve Noir.

Colin Beavan en a assez, comme certains d'entre nous, de voir la planète se dégrader. A lui seul, il ne changera pas le monde, mais il souhaite ne plus contribuer à cette destruction.

Certes, il y a déjà pensé mais il décide un jour de se mettre au travail. Il se lance un défi : pendant un an, progressivement, atteindre le niveau où son existence et celle de sa famille n'aura pas d'impact, sinon minime, sur la planète.

Il n'est pas superman. Il ne va pas y parvenir du jour au lendemain. Il étudie les différents domaines de la lutte. Il ne réinvente pas la roue et sait se tourner vers ceux qui ont tracé certains chemins. Il est didactique sans pédanterie.

Colin Beavan vit à Manhattan et non dans un village reculé et calme, proche des éléments. Il n'est pas un ermite ascète planant mais un homme actif, mari et père d'une petite fille.

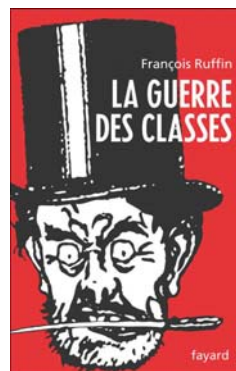
Avec beaucoup d'humour, il reconnaît ses contradictions du début, ses tâtonnements, ses hésitations, et ses découragements. Il raconte les encouragements reçus, alors qu'il doute parfois, par un voisinage néophyte mais curieux et les provocations d'un cercle social sceptique.

Il raconte aussi le chemin parcouru par sa tendre moitié.

De cette année, il tirera des enseignements, conservera des règles, en écartera d'autres.

Le fleuve noir ne publie pas que des romans policiers ou des romans fantastiques...

«La guerre des classes existe, c'est un fait, mais c'est la mienne, la classe des riches, qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la remporter.»



C'est en tombant sur cette citation de Warren Buffett, le golden boy bien connu, que germe dans la tête de **François Ruffin** l'idée de ce livre. L'auteur assume d'emblée son projet : mettre la guerre des classes au centre du propos, « comme une vision du monde, une division entre riches qui s'enrichissent et pauvres dont seule la résignation s'accroît. » Il organise sa recherche en interrogeant le discours des organisations de la gauche traditionnelle.

Son verdict est sans appel : «... prose d'impuissants. Qui déguise sa lâcheté sous les injonctions au " courage ". » Ce sera l'un des fils rouges de l'auteur, jusqu'à poser cette question : « à quel camp appartiennent-ils, au fond – ceux qui prétendent qu'il n'y a plus de camps » ? Ruffin confronte en continu ces deux réalités : le discours de celles et ceux qui se refusent à désigner l'ennemi, le capital, et la réalité vécue au quotidien par les salariés, livrés à eux-mêmes, subissant fermetures d'usine et restructurations en cascade. Dans ce cadre, il utilise un certain nombre d'enquêtes qu'il a réalisées pour le Monde diplomatique, sur Airbus, sur les ouvrières licenciées par Bernard Arnault, sur Valéo, sur la métallurgie dans le Vimeu... Cette structure rend la lecture très fluide et permet d'illustrer en permanence la réflexion, qui, si elle n'apporte aucun concept novateur, permet de démontrer le cadre idéologique qui lie le patronat, les riches et le personnel politique, comme l'affaire Woerth-Bettencourt est venue le rappeler. Ruffin, insiste encore et toujours : **c'est l'opposition des intérêts de classe qui structure la société.**

Et dans cette guerre, il faut savoir choisir son camp ! Chez Fayard.

[Prologue du livre](#)

[François Ruffin invité de Daniel Mermet dans « Là-bas si j'y suis »](#)